

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : MJC VAM – Convention de partenariat pour un maintien du transport en milieu rural entre les écoles et le centre de loisirs MJC VAM

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention, ci-joint annexée.

Il explique que l'objet de cette convention est de déterminer les conditions de partenariat pour la mise en œuvre des trajets, entre les petites écoles et le centre de loisirs, le mercredi midi.

Après débats et discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- De prendre en charge la part communale du coût du ticket
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour 2025-2027
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Fait à ANTIGNY, le 4 Décembre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49

086-218600062-20251120-20112025_50-DE
Reçu le 05/12/2025

mairie@antigny86.fr